PROTOCOLE SANITAIRE DE REPRISE

SAINT-PIERRE BADMINTON

1. Une personne responsable de l’application du protocole sanitaire par séance.
2. Le port du masque est obligatoire ( à partir de 11 ans ) lors des phases d’accueil et en dehors des terrains avec respect de la règle de distanciation (1m minimum) et pendant le jeu pour le responsable de la séance.
3. Chaque participant a l’obligation d’être enregistré par le club dans un cahier de présence . Le club s’engage à communiquer celui-ci aux services sanitaires qui en feraient la demande à visée épidémiologique.
4. Chaque joueur doit apporter son propre gel, son propre matériel, sa gourde et arriver masqué et en tenue. Le club doit aussi mettre du gel à disposition.
5. Seul le responsable est autorisé à toucher le matériel (filets etc…) pour l’installation et le rangement. Il est impératif qu’il se lave les mains, avant et après, porte des gants jetables et un masque pour le faire.
6. Le club fournit les volants : celui qui distribue doit préalablement se laver les mains. Les volants seront marqués ( couleur / numéro)
7. Les vestiaires collectifs et les sanitaires sont fermés. Seul le sanitaire « public », dans l’entrée, est ouvert.
8. L’accès aux gradins est interdit au public et aux pratiquants. A défaut, les parties les plus accessibles peuvent servir de zone de dépôt des effets personnels rangés dans un sac.
9. Les parents accompagnateurs des mineurs ne peuvent pas pénétrer dans le gymnase s’ils ne sont pas inscrits.
10. Pendant le jeu, le joueur utilise uniquement son volant préalablement marqué. Il renvoie le volant, quand ce n’est pas le sien, uniquement avec l’aide de la raquette. Ne pas toucher le volant.
11. Pas de serrage de mains avant ou après la partie.
12. Le joueur doit se laver les mains ou utiliser du gel hydroalcoolique avant et après avoir joué.